Exco Cogefi

100 Résidence Anaxagore
24 rue Jean Cocteau
97490 Sainte Clotilde
Tél. : 02 62 20 29 79
Fax : 02 62 21 11 06
e-mail : cogefi.contact@exco.fr

EURL ABC ARCHITECTES
7 BD LACAUSSADE

97400 SAINT-DENIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 547	3 547		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	128 484	75 122	53 362	36 459
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**132 031**	**78 668**	**53 362**	**36 459**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 716		15 716	29 074
	Autres créances	16 717		16 717	8 680
	Charges constatées d'avance				590
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	311 434		311 434	303 397
	Total de l'actif circulant (IV)	**343 867**		**343 867**	**341 741**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**475 897**	**78 668**	**397 229**	**378 200**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	32 433	38 344
(2) dont créances à moins d'un an		

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 41 455)	41 455	41 455
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	405	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	10 456	2 767
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**84 220**	**8 094**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**136 536**	**52 316**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	22 084	66 011
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 323	2 689
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 648	11 720
	Dettes fiscales et sociales	222 638	244 428
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 036
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**260 693**	**325 883**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**397 229**	**378 200**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	84 220,11	8 094,19
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	260 693	325 883
(2)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **397 229** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 020 628** euros et un total **charges** de **936 408** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **84 220** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			3 547			3 547
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**3 547**			**3 547**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			594			594
	Matériel de transport			35 307	9 247	428	44 126
	Matériel de bureau, mobilier			27 523	2 878		30 401
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**63 424**	**12 125**	**428**	**75 122**
	TOTAL			**66 971**	**12 125**	**428**	**78 668**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	2 720,00	15,2409	41 455,25
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**2 720,00**	**15,2409**	**41 455,25**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3	
	Professions intermédiaires		
	Employés	8	
	Ouvriers		
	TOTAL	**11**	

ABC ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 41 452,80 euros
Siège social : 7, BOULEVARD LACAUSSADE
97400 SAINT DENIS
379 135 767 RCS ST DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente avril,
A 17 heures,

Monsieur Alain BOCQUEE,
demeurant 2, Chemin des Brises 97417 LA MONTAGNE,

Propriétaire de la totalité des 2 720 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la Société ABC ARCHITECTES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Alain BOCQUEE, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Rémunération de la gérance,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2 968 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 84 220 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 220 euros
Le report à nouveau antérieur	10 456 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	94 676 euros
A la réserve légale	3 740,5 euros
Le solde	90 935,50 euros

En totalité au compte **« report à nouveau »** qui s'élève ainsi à 90 935,50 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au titre de la gérance pour l'exercice écoulé.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.
Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 23 969 euros
Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 295 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alain BOCQUEE

ABC ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 41 452,80 euros
Siège social : 7, BOULEVARD LACAUSSADE
97400 SAINT DENIS
379 135 767 RCS ST DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 84 220 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 220 euros
Le report à nouveau antérieur	10 456 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	94 676 euros
A la réserve légale	3 740,5 euros
Le solde	90 935,50 euros

En totalité au compte **« report à nouveau »** qui s'élève ainsi à 90 935,50 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Alain BOCQUEE